

## SÉNAT DU CANADA

### BILL J<sup>1</sup>.

Loi pour faire droit à Pearl Elmeda Clarke Staples.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Pearl Elmeda Clarke Staples, demeurant en la ville de Lennoxville, province de Québec, épouse de James Henry Staples, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-troisième jour de décembre 1914, en la cité de Saskatoon, province de Saskatchewan, et qu'elle était alors Pearl Elmeda Clarke, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution  
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Pearl Elmeda Clarke et James Henry Staples, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se  
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Pearl Elmeda Clarke de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit James Henry Staples n'eût pas été célébrée.